



DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 06 novembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	25	29		
		Dont procurations		
		04		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

L'an deux mille dix-huit et le **six novembre**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE.

Absents excusés : MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Christian DORDONNE, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Christian DORDONNE ont respectivement donné procuration à Marie GARON, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Yolène LARGEN-MARINE.

Absents : MM Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Date de la convocation
31/10/2018

Date d'affichage
31/10/2018

Objet de la Délibération

GOUVERNANCE

Prise en charge de frais
101^{ème} congrès des Maires

Président de Séance :
Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE
Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

18 DEC. 2018

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION D'ELUS AU
101^{ème} CONGRES DES MAIRES**

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le courrier en date du 28 septembre 2018 du Président de l'Association des Maires de la Martinique (AMM), informant de l'organisation de la 101^{ème} édition du Congrès des Maires et des Présidents des Communautés de France, du 19 au 22 novembre 2018 à Paris ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 30 octobre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseiller municipaux ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de la participation de Conseillers municipaux au Congrès des Maires ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- La participation au Congrès des Maires 2018 de monsieur le Maire et de trois conseillers municipaux est autorisée ;
- Leurs frais de transport, d'hébergement, de restauration et d'inscription sont pris en charge par la ville ;
- Les frais d'inscription au Congrès des Maires 2018 des conseillers municipaux qui souhaitent s'y rendre par leurs propres moyens, sont pris en charge par la ville ;
- Les sommes correspondantes seront imputées au chapitre 011 du budget communal.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 14 DEC. 2018
Le Maire,

LUC CLÉMENTÉ

